



# Compte-rendu

## CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 27 juin 2016

L'an Deux Mille Seize,  
Le vingt-sept juin  
à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 juin 2016, s'est réuni à la Salle Pierre Delcourt en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire,

### **Etaient présents :**

Abel MERCIER, Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Chantal DOULIEZ, Jean-François GILBERT – Adjoint  
Nathalie KOPCZYNSKI, Maurice DENIS, Christelle GALLIEZ, Adrien DAMIEN, Geneviève VANSNICKT, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Michel COUDYSER, Séverine DUPONT, Francis ANDRIEU, Sandrine DUMONT, Arlette QUEHE, Sabrina DELSALLE, Thomas DEVILLERS, Brigitte BLOIS, David SWAENEPOEL – Conseillers Municipaux

***Françoise GRARD a pris part aux discussions et aux délibérations jusqu'à la délibération n°2016-053  
Séverine DUPONT a pris part aux discussions et aux délibérations jusqu'à la délibération n°2016-056***

### **Etaient excusés et ayant donné pouvoir :**

Laurent SIGUOIRT, qui donne pouvoir à Bernard BOURLET  
Michèle BARNAULT, qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ  
Jean-Pierre DECOBECQ, qui donne pouvoir à Séverine DUPONT  
Jacky HOOGERS, qui donne pouvoir à Brigitte BLOIS

### **Absents excusés :**

Néant

*La séance débute à 19h15*

### **Nombre de conseillers :**

- en exercice : 27  
- présents : 23 puis 21  
- votants : 27 puis 24

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, Monsieur Adrien DAMIEN a été désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code et a procédé à l'appel nominal.

**Rapporteur : Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire**

### **2016-042 – Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,  
**DECIDE**

approuve la modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2016.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Adoption du compte-rendu du 13 avril 2016
2. Convention de pratique partenariale en circonscription - Activités sportives
3. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour des prestations d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés dont la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole est la coordonnatrice
4. Cession d'un terrain à un promoteur immobilier
5. Réalisation des trottoirs le long de la départementale RD 102 A
6. Demande de subvention d'équipement d'un chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : Réhabilitation de deux passerelles
7. Convention de mise à disposition du matériel entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et les communes stockant et utilisant le matériel
8. Convention de partenariat dans le cadre de la démarche « territoire à énergie positive pour la croissance verte » avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
9. Renouvellement de la convention de mise à disposition temporaire à titre gracieux d'un terrain communal pour pâturage, entre le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, un agriculteur et la commune d'Hergnies dans le cadre d'une expérimentation du pâturage en zone humide à partir d'une race bovine locale menacée : la rouge flamande
10. Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
11. Modification du règlement des cantines
12. Décision modificative 2016-01
13. Mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique (T.P.E.)
14. Mise en œuvre d'un nouvel outil de paiement : titres payables sur internet (TIPI)
15. Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil
16. Convention de participation dans le domaine de la prévoyance avec le Centre de Gestion du Nord
17. Délibération mandatant le Cdg59 afin de conclure un contrat groupe d'assurance statutaire
18. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 7/20<sup>ème</sup>
19. Prime annuelle 2016
20. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle
21. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée - Modification du circuit pédestre « Entre Terres et Eaux »
22. Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de l'Escaut et de la Sensée
23. Schéma Départemental de coopération intercommunale - Extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque
24. Schéma Départemental de coopération intercommunale - Projet de dissolution du Syndicat des communes intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

#### **2016-043 – Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**DECIDE**

d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2016.

**Rapporteur : Madame Chantal DOULIEZ, Adjointe déléguée aux écoles et à la culture**

#### **2016-044 - Convention de pratique partenariale en circonscription - Activités sportives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**DECIDE**

- d'approuver la convention de pratique partenariale en circonscription des activités sportives pour l'année scolaire 2016-2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document afférant à ce dossier.

**Rapporteur : Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire**

**2016-045 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour des prestations d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés dont la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole est la coordonnatrice**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**DECIDE**

- d'émettre un avis FAVORABLE sur l'adhésion de la commune d'Hergnies au groupement de commande pour la préparation et la passation des marchés ou accords-cadres portant sur l'enlèvement et de traitement les dépôts sauvages amiantés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à notifier à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, l'adhésion de la commune d'Hergnies au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de s'engager à communiquer à la coordonnatrice la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement ;
- de s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget.

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**2016-046 - Cession d'un terrain à un promoteur immobilier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 22 voix pour et 5 oppositions,

**DECIDE**

- de céder la parcelle d'origine cadastrée E2571 d'une superficie de 12 068m<sup>2</sup>, au prix de 280 000 € TTC, pour la réalisation d'un aménagement de 20 logements (14 lots libres de constructeur et 6 logements locatifs sociaux à la société PROTERAM ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier

**DIT**

Que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

**2016-047 - Réalisation de trottoirs le long de la départementale RD 102 A**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**DECIDE**

- de solliciter auprès du conseil départemental du nord le report de la subvention initialement acquise pour des travaux d'aménagement de travaux de trottoirs de la RD 102 sur des travaux d'aménagement de trottoirs sur la RD 102A, au taux le plus élevé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

**DIT**

Que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

**2016-048 - Demande de subvention d'équipement d'un chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : Réhabilitation de deux passerelles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**DECIDE**

- de solliciter le fonds de financement pour la réhabilitation de deux passerelles au Grand Marais comme indiqué supra au taux le plus élevé,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**2016-049 - Convention de mise à disposition du matériel entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et les communes stockant et utilisant le matériel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**DECIDE**

- d'émettre un avis FAVORABLE sur l'avenant à la convention de mise à disposition du matériel entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et les communes stockant et utilisant le matériel,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2016-050 - Convention de partenariat dans le cadre de la démarche « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut dont le projet est joint à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès du Département du Nord au taux le plus élevé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures inhérentes à la bonne exécution de ce dossier.

**DIT**

que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

**2016-051 - Renouvellement de la convention de mise à disposition temporaire à titre gracieux d'un terrain communal pour pâturage, entre le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, un agriculteur et la commune d'Hergnies dans le cadre d'une expérimentation du pâturage en zone humide à partir d'une race bovine locale menacée : la rouge flamande**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à renouveler d'une année la convention avec le PNRSE et un agriculteur et à prendre toutes les mesures afférentes à ce dossier.

## **2016-052 - Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,  
**DECIDE de délibérer comme suit :**

Jacques SCHNEIDER et Nathalie KOPCZYNSKI, conseillers titulaires de la commune d'Hergnies à la communauté d'agglomération sont nommés comme conseillers titulaires à la commission locale des transferts de charges.

**Rapporteur : Madame Françoise GRARD, Adjointe déléguée à la famille, l'enfance et le contrat petite enfance**

## **2016-053 - Modification du règlement relatif au fonctionnement des restaurants scolaires, des garderies périscolaires et des NAP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 22 voix pour et 5 oppositions,  
**DECIDE**

- d'approuver les modifications du règlement relatif au fonctionnement des restaurants scolaires, des garderies périscolaires et des NAP
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

**Rapporteur : Monsieur Abel MERCIER, adjoint délégué aux Finances, aux grands projets, à l'Etat Civil, à la gestion du cimetière et à la gestion prévisionnelle des effectifs du personnel**

## **2016-054 - 2016-01 - Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,  
**DECIDE**  
d'émettre un avis FAVORABLE sur la décision modificative N°2016-01 ci-après.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>OBJET</b>
<b>CHAPITRE 022-</b> Dépenses imprévues 022-01	-20000,00		<b>Virement à la section d'investissement</b> Frais à prévoir concernant les diagnostics, études, travaux, relatifs au repérage et enlèvement d'amiante
<b>CHAPITRE 023 -</b> 023-01 Virement à la section d'investissement	20000,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>OBJET</b>
<b>CHAPITRE 021</b> - Virement de la section de fonctionnement		20000,00	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>
<b>CHAPITRE 20</b> 2031-832 Diagnostics amiante, repérages avant travaux	20000,00		Frais à prévoir concernant les diagnostics, études, travaux, relatifs au repérage et enlèvement d'amiante
<b>CHAPITRE 21</b> 21312-213 Bâtiment scolaire	-195,95		Virement au chapitre 040 (besoin de crédit)
<b>CHAPITRE 040</b> 28135-251 Régularisation amortissement 2015	195,95		Régularisation imputation amortissement 2015 suite à la demande de la trésorerie
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20000,00</b>	<b>20000,00</b>	

**2016-055 - Mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique (T.P.E.)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 27 voix pour,

**DECIDE**

- d'autoriser les régies municipales à encaisser les recettes par cartes bancaires ;
- d'acquérir un terminal de paiement électronique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et notamment le formulaire d'adhésion au système d'encaissement par carte bancaire.

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

**2016-056 - Mise en œuvre d'un nouvel outil de paiement : Titres Payables sur Internet (T.I.P.I.)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**DECIDE**

- d'émettre un avis FAVORABLE à la mise en œuvre de ce nouveau moyen de paiement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2016-057 - Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

**DECIDE**

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **2016-058 - Convention de participation dans le domaine de la prévoyance avec le Centre de Gestion du Nord**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

##### **DECIDE**

- de mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour mettre en œuvre une convention de participation.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de participation ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **2016-059 - Délibération mandatant le Cdg59 afin de conclure un contrat groupe d'assurance statutaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

##### **DECIDE**

- de donner mandat au Cdg59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **2016-060 - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> classe à 7/20<sup>ème</sup>**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

##### **DECIDE**

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à 7/20<sup>ème</sup>
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

##### **DIT**

Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

#### **2016-061 - Prime annuelle 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

##### **DECIDE**

- de reconduire la prime annuelle selon les termes indiqués supra.

Les crédits seront prélevés sur la ligne ouverte du Budget Primitif 2016, dont le montant s'élève à 82 754.18 €.

#### **2016-062 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

##### **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à mettre en œuvre la protection fonctionnelle relative aux frais de procédure et honoraires d'avocat, ainsi qu'à tout autre frais de réparation des préjudices subis par les agents victimes, et dus par la collectivité dès lors qu'ils sont juridiquement distincts et cumulables des préjudices établis dans le cadre de l'accident du travail et non prévus par la législation sur les pensions dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 et précisées par la circulaire du 5 mai 2008 du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,
- dire que la dépense sera imputée au chapitre 011 "charges à caractère général", comptes 6226 "honoraires" et 6227 "frais d'actes et de contentieux", ou, lorsqu'il y a lieu de régler les sommes à l'agent pour les frais qu'il a avancés, au chapitre 67 "charges exceptionnelles", compte 6745 "subvention de fonctionnement exceptionnelle aux personnes de droit privé".

**Rapporteur : Monsieur Jean-François GILBERT, Adjoint délégué à l'assainissement, l'hydraulique, l'environnement, l'aménagement du territoire et au Plan Local d'Urbanisme**

**2016-063 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée - Modification du circuit pédestre « Entre Terres et Eaux »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

**DECIDE**

- d'émettre un avis FAVORABLE sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, sur le principe de supprimer la partie figurant en croix rouge sur le plan ci-joint, pour le maintien de la faune et la flore.  
Il serait néanmoins nécessaire de réaliser une jonction comme indiqué sur le plan annexé à la présente délibération. Il est conseillé de surseoir tant que la jonction n'est pas faite.
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et signer tout document inhérent à ce dossier.

**2016-064 - Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de l'Escaut et de la Sensée**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

**DECIDE**

- d'émettre un avis FAVORABLE sur la stratégie locale de Gestion des Risques d'Inondations.

**2016-065 - Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – Proposition d'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque, seules membres du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque (sièges dans le département du Nord)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

**DECIDE**

- d'émettre un avis FAVORABLE sur la proposition d'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure inhérente.

**2016-065 - Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – Dissolution du Syndicat de communes intéressées à la gestion du Parc Naturel Régional**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 26 voix pour,

**DECIDE**

- d'accepter la dissolution du Syndicat des communes intéressées au PNR Scarpe-Escaut dans les conditions suivantes :
  - Que la commune comme toutes les communes classées, associées et villes-portes du Parc intègre le Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut et soit représentée au Comité syndicat du Parc naturel régional Scarpe par un délégué titulaire, disposant d'un suppléant.
  - Que le Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut soit administré par un Comité syndical composé des délégués des collectivités ci-après dont les différents collèges sont définis dans les conditions suivantes :
    - Collège de la Région Hauts de France : 9 délégués désignés par le Conseil Régional (un délégué = 14 voix)
    - Collège du Département du Nord : 9 délégués désignés par le Conseil Département (un délégué = 14 voix)
    - Collège du Territoire (74 délégués)



Communes : un délégué titulaire par commune (un délégué = 1 voix)

Communes associées : un délégué titulaire par commune associée (un délégué = 1 voix)

Ville-porte : un délégué titulaire par ville-porte (un délégué = 1 voix)

EPCI : 9 délégués désignés par EPCI et détenant chacun 7 voix, et répartis de la manière suivante :

- Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole : 2 délégués
- Communauté d'agglomération de Porte du Hainaut : 3 délégués
- Communauté d'agglomération du Douaisis: 1 délégué
- Communauté d'agglomération de Cœur d'Ostrevent : 2 délégués
- Communauté d'agglomération de Pévèle Carembault : 1 délégué

---

## **REPONSES AUX QUESTIONS DE L'OPPOSITION**

- **Travaux - Rue de l'Égalité**

Bernard Bourlet a rencontré l'entreprise en charge des travaux.

Le chantier avait dû être arrêté suite aux intempéries.

Une nouvelle intervention est prévue début juillet 2016, sous réserve d'une amélioration du temps.

Le changement de sens de circulation sera averti par arrêté de la police municipale, avec implantation de panneaux de déviation afin de faciliter l'accès des usagers.

- **Amiante**

Le DTA existait déjà, il a été renouvelé en début d'année.

Suite à un appel à concurrence, une société de désamiantage a été retenue pour effectuer les travaux.

Un appel à la concurrence pour une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours.

- **Amiante - Personnel communal potentiellement exposé**

Le personnel communal effectue une visite médicale régulièrement par le biais du médecin de prévention.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.*

Fait à Hergnies, le 19 août 2016



Jacques SCHNEIDER  
Maire d'Hergnies